



Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 19

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, Maire.

Présents : Gaëtan Fauvain, Christelle Paget, Anthony Laidet, Céline Rivet, Dany Alves, Nathalie Beaudet, Sylvain Damezin, Natacha Akyurek, Pierre-Arnaud Noiret, Anaïs Batteur, Fabien Cognò, Caroline Fructuoso, Julien Frety, Lauriane Sorgue, Benoît Juliat, Cédric Brevet, Rosie Gimaret, Gérard Dumire, Sandra David-Boudet

Secrétaire de séance : Lauriane Sorgue

● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 21 février 2023

Le procès-verbal du 21 février 2023 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le maire propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour : Loyer boulangerie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications de l'ordre du jour.

● ORDRE DU JOUR DU 4 AVRIL 2023

- Approbation du Compte Administratif et du compte de Gestion 2022 de la commune et de la boulangerie
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – Commune
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – BA Boulangerie
- Vote des taux d'imposition 2023
- Vote du Budget Primitif et Annexe 2023
- Aire de loisirs et parcours sportif - demande de subvention bonus ruralité
- Création d'un pôle garderie périscolaire et installation d'une nouvelle chaufferie au bois – choix du maître d'œuvre – estimation des projets – demande de subventions – emprunt
- Atelier technique – choix des devis - emprunt et demande de subventions
- Voirie 2023 – Choix des entreprises
- Achat colombariums cimetière – choix des devis et demande de subvention
- Création d'une bibliothèque et salle associative – choix du maître d'œuvre – estimation des projets – demande de subventions
- Réhabilitation des logements communaux – demande d'aides financières à la rénovation énergétique
- Révision des tarifs du cimetière – annule et remplace la délibération 17-2016
- Tarif location salle des fêtes - MSA
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

● DELIBERATIONS ADOPTEES

14 - 2023 Approbation comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2022 COMMUNE BA BOULANGERIE

Le maire Gaëtan Fauvain s'étant retiré de la salle au moment du vote du compte administratif.

Le conseil municipal

Réuni sous la présidence de Mr Anthony Laidet, adjoint, délibérant sur les comptes administratifs 2022 dressés par Monsieur le maire, Gaëtan Fauvain, et comptes de gestion dressés par le comptable de la collectivité, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget principal :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		235 617.79		206 934.49		442 552.28
Opération de l'exercice	425 901.87	483 870.60	1 077 424.50	1 132 461.67	1 503 326.37	1 616 332.27

Part affectée à l'investissement						
TOTAUX	425 901.87	719 488.39	1 077 424.50	1 339 396.16	1 503 326.37	2 058 884.55
Résultat de clôture		293 586.52		261 971.66		555 558.18
Restes à réaliser	453 150.00	28 650.00			453 150.00	28 650.00
Totaux cumulés	453 150.00	322 236.52		261 971.66	453 150.00	584 208.18
Résultats définitifs	130 913.48			261 971.66		131 058 .18

Budget annexe boulangerie :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	11 215.40			12 600.08	11 215.40	12 600.08
Opération de l'exercice	11 079.94	11 215.40	0.00	10 163.64	11 079.94	21 379.04
Part affectée à l'investissement			11 215.40		11 215.40	
TOTAUX	22 295.34	11 215.40	11 215.40	22 763.72	33 510.74	33 979.12
Résultat de clôture	11 079.94			11 548.32		468.38
Totaux cumulés	11 079.94			11 548.32		468.38
Résultats définitifs	11 079.94			11 548.32		468.38

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Approuve l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen ainsi que les comptes de gestion de la commune et budget annexe pour l'année 2022.

★ ★ ★ ★ ★

15 - 2023 Affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2022 – COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	AFFECTATION C1068 DE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE FIN 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	235 617.79 €		57 968.73 €	293 586.52 €	453 150,00 € 28 650,00 €	- 424 500.00 €	- 130 913.48 €
FONCT	206 934.49 €	0 €	55 037.17 €	261 971.66 €			261 971.66 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	261 971.66 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	130 913.48 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	131 058.18 €
Total affecté au c/ 1068 :	130 913.48 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil après en avoir délibéré,
Approuve l'affectation de résultat comme présenté ci-dessus à l'unanimité des membres présents.

★ ★ ★ ★ ★

16 - 2023 Affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2022 – BOULANGERIE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	AFFECTATION C1068 DE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE FIN 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 11 215.40 €		135.46 €	- 11 079.94 €			- 11 079.94 €
FONCT	12 600.08 €	11 215.40 €	10 163.64 €	11 548.32 €			11 548.32 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	11 548.32 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	11 079.94 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	468.38 €
Total affecté au c/ 1068 :	11 079.94 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil après en avoir délibéré,

Approuve l'affectation de résultat comme présenté ci-dessus à l'unanimité des membres présents.

★ ★ ★ ★ ★

17 - 2023 Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2023 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Monsieur le maire propose de reconduire les taux du foncier bâti et non bâti de 2022 sur l'année 2023.

Le Conseil après en avoir délibéré, par 18 voix « pour » et 1 abstention, vote les taux pour l'année 2023 comme suit :

Taxes	Base d'imposition Prévisionnelle 2023	Taux 2023	Produit
TFPB (foncier bâti)	1 095 000.00	27.90 %	305 505.00
TFPNB (foncier non bâti)	123 100.00	40.98 %	50 446.00
TH (taxe d'habitation)	81 281.00	12.09 %	9 827.00
Totaux			365 778.00

★ ★ ★ ★ ★

18 - 2023 Vote du budget primitif 2023 – Commune et BA BOULANGERIE

Monsieur le maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif 2023 qui se traduit ainsi :

Budget principal

Fonctionnement : dépenses	1 210 334.00
Fonctionnement : recettes	1 210 334.00
Investissement : dépenses	1 814 616.00
Investissement : recettes	1 814 616.00
Dépenses (fonctionnement et investissement)	3 024 950.00
Recettes (fonctionnement et investissement)	3 024 950.00

Budget annexe – boulangerie

Fonctionnement : dépenses	4 668.00
Fonctionnement : recettes	4 668.00
Investissement : dépenses	11 480.00
Investissement : recettes	11 480.00
Dépenses (fonctionnement et investissement)	16 148.00
Recettes (fonctionnement et investissement)	16 148.00

Par 18 voix « pour » et 1 voix « contre »,

Les conseillers votent le budget primitif 2023 (budget principal et budget annexe)

★ ★ ★ ★ ★

19 - 2023 Aire de loisirs et parcours sportif – Demande de subvention à la Région dans le cadre du bonus ruralité

Madame Nathalie Beudet, adjointe au maire, informe de la mise en place d'un bonus régional ruralité qui s'adresse à l'ensemble des communes d'Auvergne – Rhône-Alpes de moins de 2 000 habitants.

La Région interviendra selon les modalités suivantes : subvention régionale pouvant aller jusqu'à 40% d'une dépense subventionnable plafonnée à 150 000 € HT.

Elle rappelle au conseil municipal la deuxième tranche de l'opération « Aire de loisirs et parcours sportif »

Le montant total des devis présentés par les Sociétés « TMF » - « CHALLENGE » - et « TERRA CONCEPT » s'élève à 23 780.01 € TTC.

Il rappelle également l'achat à la Communauté de Communes Val de Saône Centre, du jeu « la sauterelle » pour un montant de 1 000 €.

Elle présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

- Investissement HT : 20 649 €
- Subvention Région 40% : 8 100 €
- Autofinancement communal : 12 549 €

Madame Nathalie Beudet, propose alors de solliciter une subvention au titre du bonus ruralité et présente le dossier de demande de subvention établi à ce niveau.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avant-projet concernant la deuxième tranche de l'opération « Aire de loisirs et parcours sportif ».
- Sollicite une subvention au titre du bonus ruralité d'un montant de 8 100 € et approuve le dossier de demande de subvention établi à ce niveau.
- Précise que les travaux seront imputés sur le budget 2023, en section d'investissement à l'opération 304.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le maire ou son représentant, pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne- Rhône-Alpes.

★ ★ ★ ★ ★

20 - 2023 Création d'un pôle garderie périscolaire et installation d'une nouvelle chaufferie au bois – choix du maître d'œuvre – estimation des projets – demande de subventions – emprunt

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire rappelle le projet qui consiste à transformer le rez de chaussée de la bibliothèque et de la salle de réunion, du local technique municipal, en pôle garderie périscolaire.

Il propose de retenir Damien LAGRANGE architecte « Atelier des possibles » sis 5 rue Villeroy -69003 Lyon, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre, pour un total maximum de 87 250.00 € HT, soit 104 700.00 € TTC, représentant 12 % des travaux.

L'estimation du projet, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 922 250 HT soit 1 106 700.00 € TTC.

Il informe que l'actuelle chaudière au fioul, en place sur le site, desservant la mairie, le local technique municipal ; la salle de réunion et la bibliothèque, sera remplacée par une chaudière au bois, pour un montant estimatif de 150 000.00 HT, soit 180 000.00 € TTC.

Il précise qu'il convient de faire appel au cabinet POLARIS, géomètre expert, pour montant 2 250.00 € HT soit 2 700.00 TTC pour réaliser la relevés extérieurs des bâtiments existants avec altimétries.

Il précise qu'il convient de faire appel à la société, ANTEMYS, pour montant 2 593.50 € HT soit 3 112.20 TTC, pour réaliser les études géotechniques de conception phase avant-projet.

Il précise qu'il convient de faire appel à la société, GENIUM INGENIERIE, pour montant 4 800.00 € HT soit 5 760.00 TTC, pour réaliser un audit thermique des bâtiments communaux.

Afin de mener à bien ces projets, Monsieur le maire demande l'autorisation à l'assemblée de concourir à un emprunt à hauteur de 700 000 € sur 20 ans.

Monsieur Anthony Laidet informe que cet investissement est susceptible de bénéficier de subventions auprès du Département ; de la Région ; de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et du Fonds Verts ; et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il précise que cette opération est inscrite à l'opération 311 - budget 2023, et qu'un appel d'offre sera lancé sur le deuxième semestre 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 17 voix « pour » et 2 abstentions :

- **Approuve** l'avant-projet concernant la création d'un pôle garderie périscolaire, pour un montant 922 250 HT soit 1 106 700.00 € TTC.
- **Retient** Damien Lagrange, architecte « Atelier des Possibles », sis 5 rue Villeroy -69003 Lyon, pour assurer cette mission, pour un total de 87 250.00 € HT, soit 104 700.00 € TTC, représentant 12 % des travaux.
- **Approuve** les frais du cabinet POLARIS, géomètre expert, pour montant 2 250.00 € HT soit 2 700.00 TTC.
- **Approuve** les frais la société ANTEMYS, pour montant 2 593.50 € HT soit 3 112.20 TTC.
- **Approuve** les frais de la société GENIUM INGENIERIE, pour montant 4 800.00 € HT soit 5 760.00 TTC.
- **Autorise** Monsieur le maire à concourir à un emprunt à hauteur de 700 000 € sur 20 ans.
- **Sollicite** des subventions auprès du Département ; de la Région ; de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et du Fonds Vert ; de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- **Précise** que les travaux seront imputés sur le budget en section d'investissement 2023 à l'opération 311.
- **Précise** qu'un appel d'offre sera lancé sur le deuxième semestre 2023.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le maire ou son adjoint pour assurer l'exécution des présentes décisions.

★ ★ ★ ★ ★

21 - 2023 Atelier technique – choix des devis - emprunt et demande de subventions

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire, rappelle le projet de création d'un pôle garderie périscolaire sur l'actuel local technique municipal. Il explique qu'il est délocalisé « Rue de la Dombes ».

Les travaux de réhabilitation du bâtiment existant s'élèvent à 112 500 € HT soit 135 000 € TTC.

- Après mise en concurrence des sociétés « Julien MOULYS » et « Raphael ZIRPOLI », pour la réalisation des travaux de maçonnerie, il est décidé de retenir les devis de l'entreprise « Julien MOULYS », pour un montant de **16 326.86 € HT soit 19 592.23 € TTC.**
- Après mise en concurrence des sociétés « A2S, SP Energie » et « Anthony Multi-travaux » pour la réalisation des travaux d'électricité, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise « SP Energie », pour un montant de **13 099.17 € HT soit 15 719 € TTC.**
- Après mise en concurrence des sociétés « Stéphane CHABOT » et « Anthony Multi-travaux » pour la réalisation des travaux de plomberie, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise « Stéphane CHABOT », pour un montant de **3 139.69 € HT soit 3 767.63 € TTC.**
- Après mise en concurrence des sociétés « Renov'In, Aurélien BLONDEAU » et « Anthony Multi-travaux » pour la réalisation des travaux de plaquiste et de peinture, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise « Renov'In », pour un montant de **21 431.35 € HT soit 25 717.62 € TTC.**
- Après mise en concurrence des sociétés « Renov'In, OVER Carrelage » et « Anthony Multi-travaux » pour la réalisation des travaux de carrelage, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise « OVER Carrelage », pour un montant de **9 521.97 € HT soit 11 426.36 € TTC.**
- Après mise en concurrence des sociétés « Fermatures Services et Rénovation », « VERVIER Menuiserie », « Atelier du Val d'Ardières », « FAURE Clôture Aménagement » et « Val de Saône Automatismes » pour la réalisation de nos clôtures, portails et menuiseries PVC et Aluminium, il est décidé de retenir les devis des entreprises suivantes :
La société « VAL DE SAONE AUTOMATISME », pour un montant de **23 600 € HT soit 28 320 € TTC**, pour la fourniture et pose des clôtures, portails et menuiseries métalliques ;
La société « FSR », pour un montant de **11 213.38 € HT soit 13 456.06 € TTC**, pour la fourniture et pose des menuiseries PVC.

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur le maire demande l'autorisation à l'assemblée de concourir à un emprunt à hauteur de 125 000 € sur 20 ans.

Monsieur Anthony Laidet informe que cet investissement est susceptible de bénéficier de subventions auprès du Département ; de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et du Fonds Vert.

Il précise que cette opération est inscrite à l'opération 313 - budget 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le projet de réhabilitation du local technique « rue de la Dombes » pour un montant de 112 500 € HT soit 135 000 € TTC.
- **Retient** le devis de l'entreprise « Julien MOULYS » pour un montant de **16 326.86 € HT soit 19 592.23 € TTC**, pour la réalisation des travaux de maçonnerie.
- **Retient** le devis de l'entreprise « SP Energie » pour un montant de **13 099.17 € HT soit 15 719 € TTC**, pour la réalisation des travaux d'électricité.
- **Retient** le devis de l'entreprise « Stéphane CHABOT », pour un montant de **3 139.69 € HT soit 3 767.63 € TTC**, pour la réalisation des travaux de plomberie.
- **Retient** le devis de l'entreprise « Renov'In », pour un montant de **21 431.35 € HT soit 25 717.62 € TTC**, pour la réalisation des travaux de plaquiste et de peinture.
- **Retient** le devis de l'entreprise « OVER Carrelage », pour un montant de **9 521.97 € HT soit 11 426.36 € TTC**, pour la réalisation des travaux de carrelage.
- **Retient** :
La société « VAL DE SAONE AUTOMATISME », pour un montant de **17 050 € HT soit 20 460 € TTC**, pour la fourniture et pose des clôtures, portails et menuiseries métalliques.
La société « FSR », pour un montant de **11 213.38 € HT soit 13 456.06 € TTC**, pour la fourniture et pose des menuiseries PVC.
- **Autorise** Monsieur le maire à concourir à un emprunt à hauteur de 125 000 € sur 20 ans.
- **Sollicite** des subventions auprès du Département ; de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et du Fonds Vert.
- **Précise** que les travaux seront imputés sur le budget en section d'investissement 2023 à l'opération 313.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le maire ou son adjoint pour assurer l'exécution des présentes décisions.

★ ★ ★ ★ ★

22 - 2023 Voirie 2023 – Choix des entreprises

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire, rappelle la décision budgétaire relative aux travaux de voirie 2023, principalement pour la réfection des voiries suivantes :

- Chemin du Maroc ; Carrefour de Montgizon ; Chemin du Caillat ; Chemin des Humberts ; Chemin de Corcelles ; Chemin de Barbarel.

Après mise en concurrence des sociétés « SOCAFL », « TMF », « QUIVET TP » et « Terrassement 347 », il est décidé de retenir les devis des entreprises suivantes :

- La société « QUIVET TP », pour un montant de 5 987.50 HT, soit 7 185 € TTC, pour la réalisation de travaux de réseaux humides.
- La société « Terrassement 347 », pour un montant de 15 004.97 HT, soit 18 005.96 € TTC, pour la réalisation de travaux de busage.
- La société « TMF », pour un montant de 14 325.80 HT, soit 17 190.96 € TTC, pour la réalisation de travaux d'enrobé et d'enrochement.
- La société « Julien MOULYS » pour un montant de 795.21 HT, soit 954.25 € TTC, pour la réalisation de travaux de dallage béton.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** l'ensemble des devis présentés.
- **Autorise** Monsieur le maire ou son adjoint, à signer tout document relatif à cette opération.

★ ★ ★ ★ ★

23 - 2023 Achat colombariums cimetière – choix des devis et demande de subvention

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire, explique qu'il est nécessaire d'installer de nouveaux colombariums au cimetière communal.

Après mise en concurrence des sociétés « Marbrerie - Atelier LAFAY » et « Granimond » pour la fourniture et la pose de nouveaux colombariums, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise « GRANIMOND » pour un montant de 12 285.00 HT soit 14 742.00 € TTC, pour deux colombariums de 22 cases au total.

Afin de mettre à jour le plan du cimetière de 2012 et de réaliser un nouveau plan PROJET, il est décidé de faire appel au cabinet de Géomètre « Dominique MOREL » pour un montant de 1 150.00 € HT soit 1 380.00 € T.T.C.

Il précise que des travaux d'aménagement, pour la réalisation de nouveaux emplacements de concessions auront lieu en 2023, pour un montant estimé à 7 000.00 € HT soit 8 400.00 € TTC.

Il informe que cet investissement est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Retient** l'entreprise « GRANIMOND » pour un montant de 12 285.00 HT soit 14 742.00 € TTC, pour l'installation au cimetière communal de deux colombariums de 22 cases au total.
- **Retient** le cabinet de Géomètre « Dominique MOREL » pour un montant de 1 150.00 € HT soit 1 380.00 € T.T.C, pour la réalisation d'un nouveau plan PROJET.
- **Autorise** la réalisation de nouveaux emplacements de concessions en 2023, pour un montant estimé à 7 000.00 € HT soit 8 400.00 € TTC.
- **Sollicite** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.
- **Autorise** Monsieur le maire ou son adjoint, à signer tout document relatif à cette opération.

★ ★ ★ ★ ★

24 - 2023 Création d'une bibliothèque et salle associative, à l'étage de la mairie – choix du maître d'œuvre – estimation des projets – demande de subventions

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire rappelle le projet qui consiste à transformer la bibliothèque actuelle et la salle de réunions, en pôle garderie périscolaire.

L'étage de la mairie restant à aménager, permettra d'accueillir une nouvelle bibliothèque claire et spacieuse, et d'une salle de réunions pour les associations.

Les bénévoles de la bibliothèque ont été consultés au préalable, pour connaître leurs besoins afin de faire évoluer ce service sachant que les locaux actuels ne sont plus adaptés.

Il rappelle que la commune avait retenu Damien Lagrange architecte « Atelier des possibles » sis 5 rue Villeroy -69003 Lyon, pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Ces honoraires représentent 9 % du total des travaux, soit 12 600 € HT et 15 220 € TTC.

L'estimation du projet, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 208 333.33 HT soit 250 000 € TTC.

Entreprises retenues pour l'aménagement de la salle associative

- | | |
|---|--|
| • LOT 1 / l'entreprise DOUVRES | pour 13 240.40 € HT soit 15 888.48 € TTC |
| • LOT 2 / l'entreprise CDPI | pour 21 626.58 € HT soit 25 951.89 € TTC |
| • LOT 3 / l'entreprise CDPI | pour 13 063.20 € HT soit 15 675.84 € TTC |
| • LOT 4 / l'entreprise PARDON EGVB | pour 3 288.94 € HT soit 3 946.73 € TTC |
| • LOT 5 / Les entreprises LORON et CDPI | pour 11 677.16 € HT soit 14 012.59 € TTC |
| • LOT 6 / l'entreprise CDPI | pour 8 203.80 € HT soit 9 844.56 € TTC |
| • LOT 7 / l'entreprise ARATAL | pour 9 976.00 € HT soit 11 971.20 € TTC |

Entreprises retenues pour l'aménagement de la bibliothèque

- | | |
|---|--|
| • LOT 1 / l'entreprise DOUVRES | pour 24 330.60 € HT soit 29 196.72 € TTC |
| • LOT 2 / l'entreprise CDPI | pour 22 517.76 € HT soit 27 021.31 € TTC |
| • LOT 3 / l'entreprise CDPI | pour 7 772.50 € HT soit 9 327.00 € TTC |
| • LOT 4 / l'entreprise PARDON EGVB | pour 18 078.10 € HT soit 21 693.72 € TTC |
| • LOT 5 / l'entreprise CDPI | pour 850.00 € HT soit 1 020.00 € TTC |
| • LOT 6 / l'entreprise CDPI | pour 6 969.60 € HT soit 8 363.52 € TTC |
| • LOT 7 / l'entreprise AIN BRESSE CHAUFFAGE | pour 17 446.00 € HT soit 20 935.20 € TTC |

Il informe que cet investissement est susceptible de bénéficier de subventions auprès du Département ; de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et du Fonds Vert ; et des bibliothèques départementales (BDP).

Monsieur Anthony Laide précise que cette opération est inscrite à l'opération 312 - budget 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le projet de création d'une bibliothèque et d'une salle associative, à l'étage de la mairie, pour un montant de 208 333.33 HT soit 250 000.00 TTC.
- **Approuve** les honoraires de Damien Lagrange, architecte « Atelier des Possibles », sis 5 rue Villeroy -69003 Lyon, pour un total de 12 600 € HT soit 15 220 € TTC.
- **Retient** l'ensemble des entreprises listées ci-dessus.
- **Sollicite** des subventions auprès du Département ; de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et du Fonds Vert et des bibliothèques départementales (BDP).
- **Précise** que les travaux seront imputés sur le budget en section d'investissement 2023 à l'opération 312.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le maire ou son adjoint, pour assurer l'exécution des présentes décisions.

★ ★ ★ ★ ★

25 - 2023 Réhabilitation des logements communaux – demande d'aides financières à la rénovation énergétique

Monsieur Dany Alves, adjoint au maire, rappelle la vétusté des volets du parc locatif et qu'il convient de les changer.

L'estimation du projet s'élève à **16 666.67 € HT soit 20 000.00 € TTC**,

Il rappelle aussi le souhait de la municipalité de supprimer les chaudières collectives au gaz et au fioul pour 12 logements, et de passer le système en mode de chauffage électrique individuel. Les locataires s'acquitteront directement de leurs charges. Des avenants aux contrats de bail seront pris en ce sens.

L'estimation du projet s'élève à **16 666.67 € HT soit 20 000.00 € TTC**,

S'agissant de travaux visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments, Il informe que cet investissement est susceptible de bénéficier de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL

Il précise que cette opération est inscrite à l'opération 314 - budget 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le renouvellement de l'ensemble des volets du parc locatif, pour un montant estimatif de **16 666.67 € HT soit 20 000.00 € TTC**.
- **Approuve** le changement des systèmes de chauffage pour 12 logements, pour un montant estimatif de **16 666.67 € HT soit 20 000.00 € TTC**.
- **Sollicite** une demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.
- **Précise** que les travaux seront imputés sur le budget en section d'investissement 2023 à l'opération 314.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le maire ou son adjoint pour assurer l'exécution des présentes décisions.

★ ★ ★ ★ ★

26 - 2023 Objet : Révision des tarifs du cimetière – annule et remplace la délibération 17-2016

Sur proposition de Anthony Laidet, 1^{er} adjoint,

Le conseil après en avoir délibéré avec 17 voix « pour » et 2 « contre »,

FIXE, à partir du **4 avril 2023**, les tarifs des concessions ordinaires, les columbariums ainsi que les cavurnes et le jardin du souvenir du cimetière communal de la commune :

Concessions pleine terre ou caveau :

- 15 ans **200 €**
- 30 ans **300 €**

Columbarium (pour 2 urnes maximum) :

- 15 ans **425 €**
- 30 ans **750 €**

Cavurnes (4 urnes) :

- 15 ans **425 €**
- 30 ans **750 €**

Jardin du Souvenir :

- Taxe de dispersion des cendres (inscription comprise) : **80 €**

Anthony Laidet, précise que ces concessions ne seront plus encaissées pour 1/3 sur le budget CCAS et 2/3 sur le budget principal, mais entièrement sur le Budget principal de la commune. En effet, cette répartition est inutile puisqu'elle n'empêche pas le BP de subventionner le CCAS et, qu'elle est source de complication, pour un enjeu financier pour le CCAS très faible.

- **DECIDE** d'encaisser entièrement ces concessions sur le Budget principal.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée à la préfecture et à la trésorerie et affichée au cimetière.

★ ★ ★ ★ ★

27 - 2023 Objet : Tarif spécial - location salle des fêtes - MSA

La mairie est sollicitée par une demande de réservation de la salle des fêtes par la Société MSA - ZI Sud - Rue Pierre & Marie Curie 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE – pour l'organisation d'une journée d'entreprise le jeudi 8 juin 2023 –

Dans ce cadre, il convient de décider d'un tarif spécial de location.

M. Dany ALVES, Adjoint en charge de la salle des fêtes propose un tarif à 1 000€ la journée.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'appliquer un tarif à 1 000€ la journée à la Société MSA - ZI Sud - Rue Pierre & Marie Curie 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE.

★ ★ ★ ★ ★

28 - 2023 Objet : Loyer boulangerie

Il est rappelé à l'assemblée le bail mixte, établi le 20 janvier 2018, entre la commune et les boulangers, incluant à la fois les locaux de la boulangerie et l'habitation principale.

Les loyers sont fixés comme suit :

- 573,10 euros mensuel (cinq cent soixante-seize euros et dix centimes), pour la boulangerie, revalorisé depuis à 608.88 euros TTC (six cent huit euros et quatre-vingt-huit centimes).
- 423.90 TTC mensuel (quatre cent quarante-trois euros et vingt-sept centimes).

Il est expliqué que pour les aider, une délibération avait été prise le 14 juin 2022 afin de leur faire la gratuité du loyer de la boulangerie pour une durée de 6 mois. Malgré l'aide apportée ils se retrouvent toujours en difficulté.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Bien vouloir accorder une nouvelle aide aux boulangers dans leur activité et propose la gratuité du loyer de la boulangerie, pour une durée de 8 mois, soit du 01 avril au 31 décembre 2023.
- Un accompagnement par l'Entreprise AGRI CONSULTING d'un montant de 150 euros HT soit 180 TTC par mois jusqu'en Décembre 2023
- Accompagnement de Lauriane SORGUE sur la partie communication sur les réseaux sociaux (photos, Facebook, programmation des posts...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Vote** avec 13 voix « pour » ; 1 abstention et 5 voix « contre », la gratuité des loyers de la boulangerie pour une durée de six mois.
- **Décide** avec 18 voix « pour » et 1 voix « contre », de mettre en place un accompagnement trimestriel d'un montant de 150 euros HT soit 180 TTC jusqu'en décembre.
- **Autorise** Monsieur le maire ou son adjoint, à signer tout document relatif à ce dossier.

Tour de table des adjoints :

Dany Alves

- Présentation des autorisations d'urbanisme délivrées entre le 14/02/2023 et le 29/03/2023.


Nathalie Beaudet

- Une marche verte avec ramassage des déchets est prévue le 13 mai. Le départ est à 13h30 de la salle des fêtes.

Prochain conseil municipal, le 10 mai 2023

La séance est levée à 23h.

Signature du maire et du secrétaire de séance :

Maire	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Gaëtan FAUVAIN		Lauriane Sorgue	